L'observatoire des Territoires d'industrie

présente :

son 25^e séminaire

LES DÉPARTEMENTS ET RÉGIONS D'OUTRE-MER

AVE(

Jean-François HOARAUProfesseur en sciences économiques à l'université de La Réunion

Françoise DE PALMAS
Secrétaire générale de la Fédération des entreprises d'Outre-mer (FEDOM)

Hervé MARITON
Président de la Fédération des entreprises d'Outre-mer (FEDOM)

Natacha BOSSE Directrice générale adjointe à l'attractivité et au rayonnement Communauté intercommunale Réunion Est (CIREST)

Sheila DAYAL
Cheffe de projet Territoires d'industrie à la
Communauté intercommunale Réunion Est (CIREST)

Le 7 iuin 2022





Le programme Territoires d'industrie a labellisé huit territoires situés dans les départements et régions d'outre-mer (DROM) : trois en Guyane, un en Guade-loupe, deux en Martinique et deux à La Réunion. Certaines des spécificités de ces territoires engendrent des contraintes (dépendance aux importations de biens et d'énergie, coûts de transport, conflits d'usage sur le foncier, contraintes climatiques, défaut d'appariement entre besoins de compétences des entreprises et niveau de formation, problèmes de gouvernance publique, etc.), mais d'autres peuvent aussi constituer des atouts. Par exemple la petite taille de ces territoires peut les inciter à développer une économie circulaire et à innover dans la miniaturisation des outils industriels pour les adapter à la demande. Avec le changement climatique, le savoir-faire en matière de production en milieu tropical et de tropicalisation du bâti peut devenir un produit d'exportation. Dans ce contexte, l'enjeu d'un programme tel que Territoires d'industrie réside autant dans la redynamisation du tissu industriel que dans l'émergence d'activités industrielles capables de diversifier des zones à vocation plutôt agricole et touristique.

Compte rendu rédigé par Elisabeth Bourguinat

L'observatoire des Territoires d'industrie est un projet financé par la Banque des Territoires, l'Institut pour la Recherche de la Caisse des Dépôts, La Fabrique de l'industrie, l'Agence nationale de la cohésion des territoires et Intercommunalités de France, mis en œuvre par la Fondation Mines ParisTech et La Fabrique de l'industrie.



Les indices de vulnérabilité des DROM

<mark>Je</mark>an-François Hoarau

Pour décrire les caractéristiques géographiques et économiques des DROM (Départements et régions d'outre-mer), j'ai l'habitude de recourir au concept de vulnérabilité. Je vais commencer par décrire les signes de cette vulnérabilité avant d'en analyser les causes.

Un premier indice de vulnérabilité est la difficulté de ces territoires à soutenir une croissance économique dans la durée. Par exemple, depuis la crise financière internationale de 2008, le taux de croissance moyen de La Réunion a été divisé par deux. Si elle a retrouvé une dynamique de croissance intéressante depuis 2011, elle n'a jamais réussi à revenir au niveau antérieur à 2008.

En matière de création de richesse par emploi, La Réunion se situe à 80 % du niveau métropolitain.

Un autre signe de vulnérabilité est le défaut de compétitivité de nos économies en matière d'échanges internationaux. En ce qui concerne le commerce des biens, La Réunion exporte l'équivalent de 300 à 350 millions d'euros, et importent entre 5 et 6 milliards d'euros de marchandises. Si nos territoires ne bénéficiaient pas des transferts de leurs ressortissants travaillant en métropole, ils compteraient parmi les économies les plus pauvres du monde.

Les écarts de prix par rapport à la métropole, dénoncés sous le thème de « la vie chère », sont, dans l'ensemble, défavorables à nos territoires, même s'il existe probablement une différence entre perception et réalité. En Martinique et en Guadeloupe, en particulier, les écarts sont en moyenne de 11 à 20 %, et peuvent aller jusqu'à 30 % pour les produits alimentaires.

Les DROM font partie des régions les plus touchées par le chômage à l'échelle européenne, y compris lorsqu'on les compare aux autres régions ultrapériphériques de l'Europe.

Le taux de pauvreté est de 40 % pour La Réunion, ce qui signifie que près de la moitié des habitants vivent avec moins de 1 100 euros par mois. À Mayotte, ce taux s'élève à 77 % de la population. Les inégalités sont par ailleurs plus prononcées qu'en métropole. On trouve un facteur de 5 à 6 entre le niveau de richesse des 20 % d'habitants les plus riches et des 20 % d'habitants les plus pauvres, contre un facteur 4 en métropole. À La Réunion, le coefficient de Gini, indicateur clé pour mesurer les inégalités, est de 0,52 avant toute redistribution (c'est-à-dire avant prélèvement des impôts et versement des prestations sociales), plaçant ce territoire presque au niveau du Brésil en matière d'inégalités. Après redistribution, il tombe à 0,38, ce qui montre l'importance cruciale des redistributions pour les économies ultramarines.

Malgré plus de 75 ans de départementalisation, les DROM ont plus de 15 ans de retard en matière de développement humain par rapport à la métropole, assez peu, heureusement, dans le domaine de la santé, et davantage dans celui de l'éducation.

Enfin, ces territoires se caractérisent par une instabilité politique et des défaillances dans la qualité des institutions, qui résultent souvent des autres formes de vulnérabilité. En 2017, l'association Transparency international a mesuré l'indice de corruption dans les différentes régions françaises; les DROM viennent en tête du classement.

Les facteurs structurels de vulnérabilité

Les facteurs structurels de vulnérabilité des DROM peuvent être rangés en trois catégories.

Les facteurs géographiques

Parmi les facteurs géographiques, on trouve en premier lieu l'éloignement de ces territoires par rapport aux principaux marchés mondiaux que sont l'Amérique du Nord, l'Europe et l'Asie de l'Est. Cette caractéristique les rend très dépendants des transports aériens et surtout maritimes, à la fois pour leurs approvisionnements et pour leurs débouchés. Les coûts d'acheminement des biens et matériaux dont les producteurs locaux ont besoin sont d'autant plus élevés que les transports maritimes sont généralement organisés en monopoles ou oligopoles. De plus, les entreprises locales sont obligées de constituer des stocks importants pour éviter les ruptures d'approvisionnement, ce qui génère des coûts supplémentaires (transport, manutention, stockage, maintenance, amortissement...). Tout ceci rend difficile pour elles de vendre leurs produits à des prix attractifs.

Un autre facteur géographique est la topographie de ces territoires. De petite taille, ils présentent une géologie principalement volcanique, à l'exception de la Guyane, et possèdent très peu de ressources naturelles. L'éloignement de la métropole empêche les DROM d'être reliés aux réseaux électriques et les rend dépendants des ressources fossiles (pétrole, fioul, charbon), qu'ils doivent intégralement importer. De gros efforts sont réalisés actuellement pour modifier le mix énergétique des DROM en privilégiant les énergies renouvelables. La Réunion, territoire le plus avancé dans ce domaine, est toutefois encore dépendante à 87,5 % des importations d'énergie, et ce taux est en augmentation en raison de la progression démographique.

La topographie de ces territoires a un autre effet : sur les îles volcaniques, la plus grande partie de la population vit en zone littorale ou à mi-pente, et c'est là aussi que se concentre l'activité économique. Non seulement celle-ci entre en concurrence avec le besoin de logements, mais les secteurs économiques (agriculture, tourisme, industrie...) se font concurrence entre eux, en sorte que La Réunion vient juste après l'Île-de-France et la région PACA pour le coût du foncier, ce qui freine le développement de l'activité économique.

Enfin, La Réunion, Saint-Martin, la Nouvelle-Calédonie ou encore la Polynésie française font partie des territoires les plus exposés aux conséquences du changement climatique dans le monde, en particulier le renforcement du risque cyclonique, mais aussi à un autre phénomène dont on parle moins, le risque de sécheresse.

Les facteurs économiques

La petite taille des DROM engendre aussi des contraintes économiques contribuant à la vulnérabilité du tissu productif. Celui-ci est essentiellement composé de petites ou très petites entreprises – à La Réunion, les entreprises unipersonnelles représentent 75 % du tissu

économique, et celles de moins de 6 salariés, 80 % – ce qui le rend très fragile. Non seulement ces entreprises ne bénéficient pas d'économies d'échelle dans la mesure où le marché est étroit, la demande relativement faible et les perspectives de débouchés limitées, mais il n'y a pas de place pour un grand nombre d'entreprises, en sorte que les structures de marchés sont essentiellement monopolistiques ou oligopolistiques. Tout ceci rend le coût de production par tête relativement élevé, dans le secteur privé mais également dans le secteur public.

Les facteurs historiques

La prise en compte des facteurs historiques est une branche de la science économique qui se développe de plus en plus. On sait, désormais, que le passé continue à produire des effets économiques au fil du temps.

En ce qui concerne les DROM, il s'agit du passé colonial, bien sûr, dont la départementalisation n'a pas réussi à gommer tous les impacts. En particulier, nous avons hérité d'une activité de production et d'échange structurée sur la dépendance vis-à-vis de la France métropolitaine en particulier, et de l'Europe en général, aussi bien pour les importations que pour les exportations. Nous exportons essentiellement des biens primaires, la banane, le sucre et le rhum pour la Guadeloupe et la Martinique, et le sucre, le rhum et le poisson pour La Réunion. En retour, nous importons l'essentiel des biens manufacturés, des biens d'investissement et des biens intermédiaires. En matière d'agriculture, nous continuons de privilégier les cultures de rente par rapport aux cultures vivrières, ce qui perpétue notre dépendance alimentaire.

Un autre héritage colonial concerne le déficit d'éducation et de formation que, malheureusement, l'école de la République n'a pas réussi à combler. Le taux d'illettrisme est plus important qu'en métropole et nos territoires manquent de diplômés du supérieur. Au total, le niveau du capital humain est bien plus faible dans les DROM qu'en métropole, ce qui pose de gros problèmes aux entreprises. Alors que le taux de chômage est élevé, elles ne réussissent pas à trouver la main-d'œuvre dont elles ont besoin. Désormais, la plupart se sont résignées à ne plus recruter sur la base des savoir-faire mais seulement sur la base du savoir-être, et organisent elles-mêmes des formations en interne pour donner à leurs salariés les compétences recherchées, ce qui engendre des coûts supplémentaires.

Le défaut d'appariement entre les compétences dont les entreprises ont besoin et celles qu'elles trouvent sur le marché du travail a également une dimension spatiale. Les zones où se trouve l'emploi se situent essentiellement près des grandes agglomérations et dans les zones touristiques, alors que la population, en raison du coût élevé du foncier, a tendance à privilégier les zones rurales. Comme nos territoires ont misé sur le tout automobile plutôt que sur les transports en commun, cette absence d'appariement entre zones d'habitation et zones d'emplois se traduit par d'énormes embouteillages. À La Réunion, désormais, les chefs d'entreprise prennent en compte l'adresse des candidats au recrutement car ils savent que, en fonction du lieu de résidence, leurs futurs salariés risquent de passer deux à trois heures par jour dans les embouteillages, ce qui se traduira par une perte de productivité.

Entreprendre dans les DROM, un exercice périlleux

Au total, les entreprises locales subissent une double contrainte, en termes des divers surcoûts à supporter (coûts d'approche, coûts liés au défaut de formation et d'éducation...) mais aussi de

création de richesse par emploi inférieure à ce que l'on peut trouver en métropole. En effet, elles ne bénéficient pas des effets d'agglomération qui caractérisent les grandes villes et sont liés à la présence d'infrastructures publiques performantes, d'un bassin d'emplois diversifié, d'un capital humain permettant des innovations, etc. De ce fait, entreprendre en Outre-mer peut s'avérer un exercice périlleux.

Les spécialisations industrielles des DROM

Hervé Mariton

Je suis heureux de participer à ce débat sur le développement économique des DROM, thème qui n'est pas assez souvent abordé à mon sens, l'accent étant généralement mis sur les questions institutionnelles.

Les deux grandes filières industrielles des DROM sont l'agroalimentaire et les matériaux du BTP. S'y ajoute l'industrie extractive en Martinique, en Guadeloupe, en Guyane, en Nouvelle-Calédonie, une activité d'emballage à La Réunion et, en Guyane, la sous-traitance du centre spatial.

Enfin, dans tous ces territoires, on trouve des services industriels et de manutention dédiés au transport et aux activités portuaires, ainsi que des activités liées à la plaisance (réparation navale, entretien...).

La petite taille, une opportunité ?

Je partage les préoccupations de Jean-François Hoarau sur la formation et la nécessité d'une mise à niveau pour permettre l'employabilité des personnes, ainsi que sur le problème de la localisation des compétences dans nos territoires. Les problèmes de recrutement sont sévères et c'est une absolue priorité pour nos entreprises.

L'économie circulaire

En revanche, si la petite taille des DROM constitue certainement une contrainte, on peut aussi y voir une opportunité. Parmi les projets ayant bénéficié jusqu'ici des financements du programme Territoires d'industrie à La Réunion, en Guadeloupe, en Martinique et en Guyane, plusieurs ont trait à l'économie circulaire, et ce n'est sans doute pas par hasard. Intuitivement, on sent bien que l'économie circulaire a des affinités naturelles avec l'économie insulaire – ou quasiment insulaire, s'agissant de la Guyane. En particulier, les coûts d'approche et éventuellement de sortie, par exemple pour l'évacuation des déchets, constituent une incitation à la circularité.

Vers une miniaturisation des outils industriels?

Dans la suite du programme Territoires d'industrie, je souhaiterais que des travaux soient menés sur la possibilité d'adapter les outils industriels à la taille de nos territoires et de les « miniaturiser » pour faire en sorte que l'offre réponde à la demande. Ceci s'appliquerait à tous types d'activité, que ce soit, par exemple, l'agroalimentaire ou l'emballage, et tout particulièrement à l'économie

circulaire et au recyclage. En Martinique, une solution transitoire a été trouvée pour l'évacuation des déchets plastiques, mais celle-ci risque de ne plus pouvoir être assurée à l'avenir. Peut-être le numérique et l'industrie 4.0 pourraient-ils faciliter l'adaptation de la taille des outils industriels dans ce domaine ?

La question de la customisation et de l'adaptation de l'offre à la demande se pose partout sur la planète et les DROM pourraient constituer un lieu d'expérimentation particulièrement intéressant en la matière.

La contrainte climatique, un atout?

Françoise de Palmas

Les DROM subissent des contraintes climatiques extrêmement lourdes pour les process industriels, mais cette situation peut également se transformer en atout. Produire en milieu tropical nécessite un niveau d'exigence et d'ingéniosité très élevé. Les ingénieurs qualité des entreprises industrielles agroalimentaires, en particulier, sont de vrais "couteaux suisses" : le contexte dans lequel ils sont obligés d'exercer leur métier les rend très performants.

Avec le changement climatique, la tropicalisation du bâti ne va plus se circonscrire à nos territoires mais va intéresser bien d'autres pays et nos savoir-faire en ingénierie industriel en la matière peuvent devenir des produits d'exportation. Ceci nécessiterait de gros efforts de R & D sur les techniques qui ont été spontanément développées localement. Pour cela, il serait souhaitable que les appels à projets de Territoires d'industrie ou de France Relance soient adaptés à la maille de nos territoires et de nos entreprises car, trop souvent, il y a inadéquation entre la manière dont ils sont formatés et la capacité de nos territoires à y répondre.

Favoriser le développement vers les marchés régionaux

Hervé Mariton

Jean-François Hoarau a souligné la forte dépendance économique des DROM vis-à-vis de la métropole. On peut regretter que les territoires ultramarins entretiennent des relations économiques très limitées avec leur environnement régional. Au sein de la FEDOM, nous observons un plus grand dynamisme que par le passé dans ce domaine. Pour l'encourager, peut-être faudrait-il aménager certaines dispositions communautaires sur les conditions de transaction avec les marchés voisins.

Le développement du numérique, par exemple, pourrait bénéficier de mesures facilitant l'emploi de personnes issues de territoires proches de la Martinique, de la Guadeloupe, de Saint-Martin. L'offre de santé publique de nos territoires pourrait constituer un élément d'attractivité pour ces personnes, à condition de lever certains obstacles juridiques.

Sortir les entreprises du secteur informel

Le secteur informel joue un rôle beaucoup plus important dans les DROM qu'en métropole. La crise du Covid a conduit un grand nombre d'entreprises à régulariser leur situation afin de bénéficier des aides publiques. Comment les inciter à le faire en dehors de ce type de circonstances exceptionnelles ? Peut-être le numérique permettrait-il de proposer à ces *jobbers*, comme on dit aux Antilles, d'entrer dans un cadre suffisamment léger pour ne pas décourager cette évolution ?

Assurer la continuité des politiques publiques

Jean-François Hoarau a également évoqué la grande dépendance énergétique de nos territoires. Au cours des quinze ou vingt dernières années, on a assisté à un développement important du photovoltaïque réparti, parfois dans un certain désordre lié au manque d'organisation de la collectivité publique. Plus récemment, ce développement a été stoppé par la révision des tarifs de rachat de l'électricité. Ces mouvements de *stop and go* sont très dommageables à l'équilibre économique de ces projets mais aussi à la crédibilité des nouveaux projets qui devront être lancés si l'on veut améliorer l'indépendance énergétique des DROM.

Les carences de l'action publique locale

En Martinique, une activité de recyclage des bouteilles en plastique a dû être abandonnée en raison de la difficulté à collecter les bouteilles. Ce travail de collecte repose, pour une part, sur les acteurs industriels, mais aussi en grande partie sur la puissance publique, qui doit l'organiser pour les ménages. En l'occurrence, les modalités de la collecte auprès des ménages présentaient des carences évidentes.

Ceci nous ramène aux questions de gouvernance des collectivités publiques d'Outre-mer, évoquées par Jean-François Hoarau, qui ne simplifient pas les choses en matière de développement économique.

Le territoire de l'Est de La Réunion

Natacha Bosse

Le territoire de l'est de La Réunion s'étend sur 735 km², et compte six communes et 127 000 habitants. À part deux villes de 50 000 et 30 000 habitants, il s'agit de bourgs comprenant entre 6 000 et 12 000 habitants.

Sur le plan économique, ce territoire est le plus pauvre de La Réunion, avec des taux de 44 % de pauvreté et de 36 % de chômage. Celui-ci touche particulièrement les jeunes, les formations proposées ne répondant pas aux besoins de compétences des entreprises.

Notre territoire fait partie de ceux, évoqués par Jean-François Hoarau, où les flux domicile-travail sont massifs, en particulier vers le chef-lieu du département, Saint-Denis, et vers la côte ouest. Le coût du foncier mais aussi la volonté de se rapprocher des lieux de travail ont entraîné le développement de la ville de Saint-André, qui a pris le dessus, en termes de population, sur la sous-préfecture, Saint-Benoît.

En tant que territoire relativement rural, l'Est de La Réunion possède d'énormes atouts, sa biodiversité et sa richesse paysagère et environnementale, qui pourraient lui permettre de se développer sur le plan touristique, sans que cela se traduise par davantage d'urbanisme mais en suivant une politique de tourisme vert.

La mise en œuvre du programme Territoires d'industrie

L'Est de La Réunion a été lauréat du programme Territoires d'industrie en raison non pas d'un mouvement de réindustrialisation mais plutôt d'un phénomène d'émergence industrielle. Les deux plus grandes usines de La Réunion sont l'usine sucrière de Bois Rouge et la distillerie de Savanna, qui se trouvent dans ce secteur, et notre candidature au programme Territoires d'industrie est née d'un projet d'éco-technoport sur l'usine de Bois Rouge, qui est également une usine de production d'électricité, avec un volet maritime et un volet terrestre (plateforme logistique, *data center*, etc.). Dans un deuxième temps, il a été décidé d'étendre le programme Territoires d'industrie à l'échelle de l'agglomération et d'y ajouter d'autres actions. Nous avons élaboré une feuille de route intitulée CIREST 2030 qui intègre l'ensemble de ces projets.

La tropicalisation du bâti

Notre territoire étant situé sur la Côte au vent, c'est-à-dire le versant de l'île le plus humide, les bâtiments, lorsqu'ils sont construits comme sur le littoral, ont tendance à se dégrader au bout de deux ou trois ans, voire d'un an et demi, avec l'apparition de moisissures. Si rien n'est fait, ces logements deviennent indécents assez rapidement, voire indignes. Notre agglomération comprend un pôle de lutte contre l'habitat indigne et nous avons identifié 3 000 logements de ce type sur notre territoire.

Nous disposons d'un centre de recherche sur le bâti tropical qui, dans le cadre de notre projet de territoire, a travaillé avec un bailleur social sur un label spécifique, le label « Logement des Hauts », destiné à certifier l'adaptation des appartements et maisons situés au-dessus de 600 mètres d'altitude aux conditions climatiques, qu'il s'agisse de nouvelles constructions ou de rénovations.

Nous souhaitons articuler cette démarche avec un effort de rénovation énergétique et, pour cela, nous allons mettre en place des formations pour faire monter les TPE du bâtiment en compétence dans ce domaine. À cette fin, nous sommes sur le point d'adopter un plan climatair-énergie territorial (PCAET), et nous disposons d'un nouveau service d'accompagnement à la

rénovation énergétique qui s'appuiera sur les réseaux d'entreprises déjà existants pour aider les TPE à effectuer les démarches afin de bénéficier de ces formations.

Les énergies renouvelables

Pendant une quinzaine d'années, des solaristes sont venus à La Réunion et ont installé des fermes photovoltaïques mais sans véritable structuration du territoire. Nous sommes en train de mettre en place un schéma directeur de déploiement des énergies renouvelables.

L'agroalimentaire

Dans le domaine de l'agroalimentaire, en attendant la création de l'éco-technoport, nous envisageons la création d'un port sec, c'est-à-dire d'une plateforme logistique qui permettrait de délester le port occidental de l'île. Nous avons également un projet de marché de gros qui complétera celui du sud de l'île. Il sera destiné aux cultures vivrières et maraîchères, qui se développent de plus en plus sur notre territoire, à côté de la culture cannière.

Le recyclage

Grâce à une entreprise de recyclage des déchets inertes du BTP et des travaux publics qui s'est installée sur notre territoire et a connu un important développement, nous avons beaucoup travaillé sur la question du recyclage. Dans le cadre du programme Territoires d'industrie, nous réfléchissons à la façon de mettre en place, au-delà de cette entreprise, une véritable filière, car les travaux envisagés dans le cadre du renouvellement urbain vont entraîner de nombreux chantiers de démolition et nous souhaitons promouvoir le recyclage des matériaux.

Stratégie foncière et Ecobox

Nous avons défini une stratégie foncière à court, moyen et long terme. Sur le long terme, nous envisageons des extensions d'entreprises déjà existantes mais les dossiers sont entre les mains de l'autorité environnementale et leur traitement prendra un peu de temps.

Bien que notre territoire ait été lauréat de l'appel à projet « Fonds friches », il ne comporte pas beaucoup de friches industrielles, à l'exception d'une petite zone artisanale qui s'est installée dans un ancien lycée d'enseignement professionnel et nécessite une rénovation et, pour une part, des démolitions.

Afin de pouvoir proposer rapidement des locaux aux petites entreprises, nous avons demandé aux communes de nous indiquer les "dents creuses" ou les locaux commerciaux vacants dans les centres-villes. Ceci va nous permettre d'y installer des "Ecobox", c'est-à-dire des constructions modulaires de 16 m² offrant, à partir de 200 euros par mois, l'accès à un local professionnel pour exercer des activités économiques dans les secteurs de la production locale et artisanale, de la prestation de service à la personne, ou encore de l'économie sociale et solidaire.

Quelle politique économique pour La Réunion ?

Jean-François Hoarau

En considérant que les principaux handicaps pour les entreprises de La Réunion sont les surcoûts liés aux distances et le défaut d'économies d'échelle, on peut proposer plusieurs pistes pour la définition d'une politique économique.

Ne pas remettre en cause les mesures de soutien

Le premier consiste à ne surtout pas revenir sur les mesures de soutien accordées aux entreprises. Il existe de très nombreux dispositifs prévus par la France et l'Union européenne mais l'Association pour le développement industriel de La Réunion a montré que malheureusement, ces dernières années, certains d'entre eux sont remis à travers, par exemple, la suppression de la TVA non récupérable ou la diminution de certaines subventions, sans parler de diverses menaces sur l'exonération d'octroi de mer ou sur le fonds FEDER.

L'aide publique a été très conséquente pendant la période Covid et c'est ce qui a permis au tissu productif de résister. Aujourd'hui, vient le moment de rembourser les prêts et de s'acquitter des échéances fiscales et sociales. Or, compte tenu du ralentissement économique, des menaces de stagflation et du renchérissement des matières premières et de l'énergie, il n'est pas sûr que toutes les entreprises y parviennent.

Réorganiser l'industrie agroalimentaire vers l'exportation

Une deuxième piste consiste à accroître la taille des marchés locaux afin de réaliser des économies d'échelle et, pour cela, à repenser l'organisation de nos industries locales.

La volonté de réduire la dépendance de nos territoires aux importations en produisant localement certains biens a permis l'émergence d'une industrie légère de transformation, que ce soit dans l'agroalimentaire ou dans les produits pour le BTP. Cette stratégie d'import-substitution a donné de bons résultats et, désormais, 80 % de la demande locale est satisfaite par la production locale, mais il faudrait désormais réorienter notre industrie vers l'exportation. Sachant que les limites naturelles du marché local sont presque atteintes, nos territoires auraient intérêt à s'inscrire dans des logiques de coopération régionale.

Par exemple, à la Réunion, nous pourrions revoir l'articulation entre agriculture et industrie agroalimentaire pour partir à la conquête des marchés touristiques de luxe situés à proximité, à savoir l'île Maurice, les Seychelles, les Maldives, voire, plus au nord, les petits États arabes qui sont obligés d'importer tout ce qu'ils consomment. Nous bénéficions d'un double avantage compétitif, l'application des normes européennes et le savoir-faire en matière d'alimentation halal. Ces différents marchés n'échapperont pas au problème du réchauffement climatique et vont devoir reconsidérer leurs logiques d'approvisionnement, ce qui pourrait constituer une opportunité pour La Réunion en nous permettant à la fois de développer notre industrie agroalimentaire, de réaliser des économies d'échelle et de faire baisser les prix grâce à la production de plus grands volumes.

Ceci nécessiterait probablement de revoir notre stratégie agricole et de réduire la place de la canne à sucre au profit de cultures vivrières, mais nous pourrions aussi miser sur une coopération

avec Madagascar, même si le niveau de corruption dans ce pays est encore plus grave qu'à La Réunion et rend tout projet complexe.

Développer le tourisme local

En matière d'économie insulaire, on met souvent en avant le tourisme traditionnel, consistant à faire venir des clients étrangers sur le territoire. Sachant que la population de l'île va bientôt atteindre 1 million d'habitants, avec un niveau de vie qui augmente et une diaspora réunionnaise très bien représentée en métropole, nous devrions miser davantage sur le tourisme local et affinitaire, d'autant que, là encore, le changement climatique va rebattre les cartes en matière d'attractivité touristique. Les destinations tropicales risquent d'être boudées par la clientèle internationale au profit d'autres latitudes et nous ne pourrons peut-être pas maintenir notre spécialisation dans le tourisme tel qu'il est conçu aujourd'hui.

Construire une économie circulaire dans l'agroalimentaire

En matière de sécurité alimentaire, les partisans du libre-échange considèrent qu'il est impossible, pour un territoire comme le nôtre, de produire tout ce qu'il consomme, et qu'il faut donc miser sur le commerce international et importer massivement. Les partisans de la souveraineté alimentaire considèrent, au contraire, que tout produire localement permet d'adapter l'alimentation aux besoins nutritionnels des populations concernées, de réduire les distances et de créer de l'emploi, mais le contexte insulaire rend cette option difficile à envisager. Pour ma part, je milite pour la résilience alimentaire, consistant à privilégier la production locale et à l'adapter aux besoins de la population, sans renoncer complètement aux importations.

Dans cette logique de résilience alimentaire, l'économie circulaire est appelée à jouer un rôle essentiel et c'est la troisième piste que je propose : construire une économie circulaire allant bien au-delà du recyclage des déchets, auquel on a tendance à la réduire, et prenant une véritable dimension d'écologie industrielle et territoriale, les déchets d'une industrie devenant les matières premières et les ressources d'une autre. Cette économie circulaire inclut également les dispositifs que l'on voit se développer actuellement de traitement du gaspillage alimentaire au bénéfice des populations les plus précaires. Ces initiatives permettent non seulement de renforcer de la solidarité mais d'apporter des réponses aux défis environnementaux et climatiques et de créer des emplois.

L'objectif ZAN

Françoise de Palmas

La loi Climat et résilience de 2021 impose une contrainte de Zéro artificialisation nette des sols (ZAN) pour 2050. Cet objectif, qui vise à préserver la biodiversité, va renforcer l'intensité des conflits d'usages entre logement et activité économique dans les DROM. Selon les prévisions de l'INSEE, il faudrait construire 165 000 logements à La Réunion d'ici 2035, soit 7 500 par an. Or, ces dernières années, seulement 2 000 logements sont construits en moyenne chaque année.

Cette problématique relève de la quadrature du cercle à laquelle nous nous heurtons très souvent dans nos territoires. La résilience alimentaire qu'évoque Jean-François Hoarau supposerait de développer la part des espaces agricoles, mais comment accroître, en même temps, le poids de

l'industrie, et notamment de l'industrie agroalimentaire qui sera nécessaire pour transformer ces produits agricoles ?

Je partage l'avis selon lequel nous devons adopter une vision beaucoup plus régionale dans notre développement économique, afin d'articuler nos atouts avec ceux de nos voisins, et en particulier avec les vastes espaces agricoles dont dispose Madagascar, même si je confirme, pour avoir beaucoup travaillé sur la coopération régionale entre industriels lorsque je me trouvais à La Réunion, que c'est une démarche difficile.

Il est nécessaire également d'adapter aux particularités des DROM les nouvelles contraintes législatives et réglementaires, que ce soit en matière de ZAN ou encore de rénovation énergétique, plutôt que de les calquer sur le modèle métropolitain. Ainsi, nous avons obtenu la création d'un Groupe de concertation Outre-mer auprès du Conseil supérieur de la construction et de l'efficacité énergétique qui devrait nous permettre de nous faire entendre un peu mieux dans ce domaine. De même, l'ADEME a reconnu que le dispositif de Responsabilité élargie du producteur (REP) ne pouvait probablement pas s'appliquer tel quel dans nos territoires.



Le pôle de compétitivité Qualitropic

Un intervenant

Le pôle de compétitivité réunionnais Qualitropic, consacré à la bioéconomie, vous apparaît-il comme un exemple à suivre pour le développement du programme des Territoires d'industrie, ou s'est-il avéré décevant ?

Françoise de Palmas

Ce pôle existe toujours et a pris une dimension ultramarine car, dans le cadre de la reconduction de son label, il a dû développer des collaborations avec les autres territoires d'Outre-mer, et notamment avec l'université et le pôle Synergîle de Guadeloupe, ou encore l'université de Guyane. Les difficultés qu'il a rencontrées viennent, là encore, du fait qu'il a été conçu comme les pôles de compétitivité métropolitains, avec notamment l'obligation, après quelques années, de s'autofinancer, ce qui était difficilement envisageable à La Réunion, compte tenu de la taille des entreprises et de leur capacité à financer leur propre stratégie de recherche appliquée. Une autre source de difficulté est la compétition qui peut exister entre les entreprises sur un territoire aussi restreint : la notion de cluster peut ne pas s'imposer comme une évidence.... Qualitropic s'est cependant imposé dans le paysage par la qualité de son travail qui contribue significativement à la réflexion sur la valorisation des ressources naturelles disponibles dans la région.

Développer le workation ?

Un intervenant

La crise du Covid a amplifié le phénomène du workation, consistant à combiner travail et vacances en télétravaillant depuis des lieux paradisiaques. Certains geeks, qui s'installent aujourd'hui dans des territoires ruraux de la métropole, pourraient peut-être se laisser tenter par La Réunion, à condition que les infrastructures numériques leur permettent de s'y implanter?

Jean-François Hoarau

Les infrastructures sont disponibles pour les accueillir, car La Réunion est l'une des régions les mieux fibrées de France et la 5G va prochainement être installée. Nous disposons d'un cadre de vie incomparable et d'infrastructures de santé qui peuvent également renforcer l'attractivité de notre territoire pour ce type d'activité. Cela dit, certains métropolitains qui étaient venus s'installer sur l'île pendant la crise du Covid sont déjà repartis. Le numérique permet le télétravail mais, lorsqu'il est nécessaire de recourir au présentiel, le billet d'avion coûte 1 500 euros...

CONTACT



01 56 81 04 15 info@la-fabrique.fr

EVENEMENTS & PARTENARIATS

Hélène Simon - 01 56 81 04 18 helene.simon@la-fabrique.fr

RELATIONS PRESSE

Mathilde Jolis - 01 56 81 04 26 mathilde.jolis@la-fabrique.fr















